

ACTUALITÉ LOCALE



Les habitants sont venus nombreux réaffirmer leur opposition au projet. PHOTO DR

Mobilisation contre une décharge XXL à Aups

VAR

Le collectif contre la création d'une décharge XXL dans le Haut Var a rassemblé près de 800 personnes à Aups ce samedi 14 décembre.

Habitants, élus... Près de 800 personnes ont manifesté samedi 14 décembre à Aups à l'appel du Collectif contre la création d'une décharge XXL dans le Haut Var. « Ce projet prévoit d'amener 140 000 tonnes de déchets, notre souci principal ce sont les camions qui vont causer d'énormes perturbations sur de petites routes, où ils ne peuvent même pas se croiser » explique Gérard Darrigol, membre du collectif.

Au lieu-dit Eau blanche, Terra 83, une société commune aux groupes Sartorius et Paprec, envisage d'investir dans un « écopôle », sur un site où fonctionne déjà une déchetterie pour les professionnels du BTP qui traite 4 000 tonnes de déchets par an, avec un centre de tri pour 40 000 tonnes par an (encombrants, déchets des activités économiques, déchets non dangereux du BTP et refus de tri), et un site de stockage de déchets non dangereux avec 100 000 tonnes par an sur 20 ans. Une phase de concertation a été lancée début octobre. Depuis, de rassemblements en casseroles, le collectif est vent debout, réclamant le retrait pur et simple du projet, inquiet de l'arrivée d'une noria de poids lourds, nécessaires aux transports de déchets « venus de Marseille, Nice, Digne », précise Gérard Darrigol. Il pointe aussi un projet en totale contradiction avec le Srdad (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), et son impact en plein parc naturel régional du Verdon. Fort d'une pétition de 30 000 signatures, le collectif souligne aussi la position des élus. Le maire d'Aups mais aussi ceux des communes adjacentes comme Salernes, Régusse, Ampus, Tourtour ou Fox-Amphoux ayant fait part de leur veto.

De l'amiante traité ?

De son côté le directeur de Terra 83, évoque lui des « contre-vérités » auprès de nos confrères de Var Matin, indiquant que le choix d'Aups pour gérer et traiter les déchets est le seul « à avoir abouti », « aucun espace alternatif » n'ayant été « identifié malgré toutes les études (...) réalisées ». Il précise également que de l'amiante pourrait également y être traité.

Une nouvelle réunion publique est organisée ce lundi 16 décembre à 18h au centre culturel Anatole-Lambert à Aups. Un peu plus tôt en début d'après-midi, un conseil de communauté de communes doit également se réunir où les élus doivent voter sur une motion de refus du projet. « Nous avons aussi demandé un rendez-vous à la sous-préfète de Brignoles pour lui faire part des préoccupations de la population », ajoute Gérard Darrigol. **Mireille Roubaud**

ANNONCES LÉGALES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

COMMUNE DE SALERNES

ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de révision
du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°P-2024-028 en date du **2 décembre 2024** le Maire de la commune de Salernes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La révision du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête. Mr Philippe GONZALEZ a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon. L'enquête se déroulera en Mairie de Salernes du **lundi 6 janvier 2025 à 8h30 au vendredi 7 février 2025 à 16h30**.

Caractéristiques principales du projet de révision du PLU :

- Doter la commune d'un document d'urbanisme prenant en considération le futur positionnement de Salernes au sein de la communauté d'agglomération, dans son contexte varois et régional,
- Prendre en compte les nouvelles dispositions législatives,
- Permettre un développement durable et maîtrisé de l'urbanisation, tout en favorisant celui de l'économie locale, notamment agricole, artisanale, touristique et culturelle, considérée dans son contexte,
- Favoriser au plan social, la qualité des services et les fonctionnalités du territoire communal, notamment en termes de transport et de déplacement,
- Favoriser et maîtriser une politique de l'habitat en adéquation avec les besoins de la commune en la matière,
- Prendre en compte les milieux naturels, les sites, les paysages remarquables ainsi que le patrimoine communal, en les plaçant au service d'un développement durable.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- En mairie pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
- Sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique2024-salernes/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions du **lundi 6 janvier 2025 à 8h30 au vendredi 7 février 2025 à 16h30** :

- Sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie, aux jours et horaires cités ci-dessus
- Par courrier postal : Mr le commissaire enquêteur « Enquête publique relative à la révision du PLU » Place Georges Clemenceau 83690 Salernes
- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site : <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique2024-salernes/>
- Et auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la Mairie aux jours et horaires suivants :
 - Lundi 6 janvier 2025 de 8h30 à 12h (ouverture de l'enquête),
 - Mardi 14 janvier 2025 de 14h à 17h,
 - Mercredi 22 janvier de 8h30 à 12h,
 - Jeudi 30 janvier 2025 de 8h30 à 12h,
 - Vendredi 7 février 2025 de 14h à 16h30 (clôture de l'enquête).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site <https://www.democratie-active.fr/enquetepublique2024-salernes/> et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de cette enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, et notamment des Personnes Publiques Associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès du Maire par courrier : Mme le Maire, Mairie de Salernes « Enquête publique Révision n°1 du PLU », Place Georges Clemenceau 83690 Salernes ou par téléphone au 04 94 60 40 00.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la modification n°6
du Plan Local d'Urbanisme de Toulon

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP24/153 en date du 15 novembre 2024, une enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon. Cette procédure a pour objet de permettre de :

- Intégrer le jugement n°2201262 qui enjoint la Métropole Toulon Provence Méditerranée à modifier le zonage des parcelles cadastrées section BM n°95, 96 et 259 en zone Ns et instaurer un espace boisé classé sur les parcelles cadastrées section BM n°95 et 259,
- Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Axe des Gares Ouest » afin de permettre la création de logements militaires, sans changer les orientations définies par l'OAP,
- Permettre au Ministère des Armées de valoriser son foncier et de répondre à leur besoin en matière de logements,
- Créer des espaces verts protégés (EVP) sur des espaces à conserver et à protéger,
- Renforcer les articles 13 du PLU en matière d'espaces verts et plantations,
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés,
- Intégrer les arrêtés préfectoraux portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du 9 janvier 2023,
- Adapter les dispositions réglementaires relatives au pluvial et mettre à jour ses annexes,
- Permettre divers ajustements et propositions concernant le règlement, notamment pour faire évoluer le PLU dans le sens d'une prise en compte toujours renforcée des normes de développement durable.

Le dossier d'enquête publique mis en consultation comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA n° CU-2024-3761 du 26/09/2024.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du **9 décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus (soit 33 jours consécutifs)** à l'Hôtel de Ville de Toulon, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Bernard ARGOLAS, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon :

- par courrier, jusqu'au 10 janvier 2025, 16h30 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Toulon, avenue de La République, CS71407, 83056 Toulon CEDEX)
- par voie électronique jusqu'au 10 janvier 2025, 16h30, à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr en précisant en objet « Modification n°6 du PLU de Toulon ».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais. Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) et de la commune de Toulon (www.toulon.fr). Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur Général Adjoint Aménagement, Développement et Sécurité – Mairie de Toulon – Tél : 04.94.36.33.48 ou en cas d'absence auprès de Madame Blondine MATHIOT, Directrice du Développement Urbain – Mairie de Toulon – Tél : 04.94.36.34.91.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Toulon :

- Lundi 9 décembre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mardi 17 décembre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 27 décembre 2024 de 13 H 30 à 16 H 30
- Vendredi 3 janvier 2025 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 10 janvier 2025 de 13 H 30 à 16 H 30

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore. Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées. Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Toulon, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la Commune de Toulon. Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°6 du PLU de Toulon, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.

**Le Président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN**

202410633

La Marseillaise

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

Devis sur demande